

LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°314 CIRCULAIRE GÉNÉRALE 03 décembre 2018

STAGE FÉDÉRAL DE FORMATION SYNDICALE

du Lundi 04 au Vendredi 08 février 2019 inclus à la FEDECHIMIE FO – PARIS (75)

« loi Travail, Loi Rebsamen, Ordonnances Macron»

Organisé en liaison avec le Centre de Formation des Militants Syndicalistes (C.F.M.S.) de la Confédération FORCE OUVRIERE, ce stage sera axé principalement sur l'approche des Lois Travail et Rebsamen ainsi que les ordonnances Macron, qui ont et auront des conséquences sur les salariés mais également sur les Instances Représentatives du Personnel:

Bref rappel de l'histoire de notre organisation syndicale
Nouvelles obligations comptables
Développement Syndical
Conséquences des « Lois Travail et Rebsamen » ainsi que des ordonnances
Macron

Respectez les délais d'inscriptions

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE vous demande d'être rigoureux dans le retour des candidatures pour respecter la contrainte des délais imposés, si une session n'a pas un minimum de candidatures, nous nous verrons dans l'obligation de l'annuler.

Pour une prise en compte des candidatures, et compte tenu du **délai de prévenance à respecter vis-à-vis de l'employeur (1 mois)**, il est indispensable que la fiche ci-jointe, complétée avec le maximum de soins pour la session de formation 04 au 08 février 2019 inclus, **soit retournée à la :**

FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE, 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13

Pour un retour par mail : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr

Avant le : VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 DERNIER DÉLAI

Les candidatures retenues vous seront confirmées.

La Fédéchimie vous indiquera en retour le mode opératoire et les conditions pratiques du stage (frais, intendance générale à la Fédération).

Nous remercions à l'avance les syndicats de l'importance qu'ils attacheront à la réussite de ce stage en respectant ces quelques indications.

La <u>confirmation est impérative avant le 21 décembre 2018</u> pour permettre la réservation des chambres par la Fédération.

Merci de prendre toutes dispositions pour être présents dans les locaux de la Fédéchimie dès le début du stage, le lundi 04 février à 11h00 (horaire impératif), la fin du stage est prévue le vendredi 08 février 2019 à 14h00.

Pas de prise en charge pour d'éventuels frais le dimanche 03 février 2019.

Les déplacements seront remboursés <u>sur justificatifs</u> sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe, pour les déplacements en voiture, le remboursement se fera à partir de 3 passagers par véhicule.

Les repas du midi seront pris en commun et ceux du soir seront libres (montant maximum de 20€ imposé par la Confédération avec justificatif).

Les chambres d'hôtel seront réservées et prises en charges par la Fédération.

Merci de nous prévenir si vous ne souhaitez pas de réservation, dans le cas où ce serait votre entreprise qui prendrait les frais de stage à sa charge

Il n'y aura aucun remboursement de taxi.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Fédération.